

INSERTIONS.

A V I S,

concernant les expéditions de marchandises pour les Etats-Unis.

Ensuite d'une communication de Mr. le Ministre-Résident des Etats-Unis d'Amérique, l'on appelle l'attention du commerce suisse sur la circonstance que d'après une loi récemment promulguée par le Congrès des Etats-Unis, toutes les factures d'objets de commerce de toute espèce, dirigées de l'étranger sur un port quelconque des Etats-Unis doivent être légalisées par un *Consul* de ces derniers.

Comme il doit être arrivé, ainsi que l'ajoute Mr. le Ministre-Résident, que des envois de marchandises, venant de Suisse, sont arrivés à New-York avec des factures dépourvues de la légalisation consulaire prescrite, il est opportun d'informer les expéditeurs que toutes les factures défectueuses sous ce rapport leur seront retournées pour être munies de la légalisation susmentionnée, et qu'en attendant les marchandises que cela concerne seront retenues à la douane du port de débarquement.

Berne, le 20 Mars 1863.

Le Département fédéral du Commerce et des Péages.

Mise au concours.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, *franco de port.* et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent *distinctement* leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et origine.)

1) *Buraliste, facteur et télégraphiste* à Kreuzlingen (Thurgovie). Traitement annuel fr. 1100 de la caisse postale et fr. 180 et provision de la caisse des télégraphes. S'adresser, d'ici au 8 Avril 1863, à la Direction des postes à Zurich.

2) *Télégraphiste* au bureau de Genève. Traitement annuel fr. 1200. S'adresser, d'ici au 10 Avril 1863, à la Direction des télégraphes à Lausanne.

3) *Télégraphiste* au bureau de Zurich. Traitement annuel fr. 900. S'adresser, d'ici au 10 Avril 1863, à la Direction des télégraphes à St. Gall.

1) *Régistrateur* du Département du commerce et des péages. Traitement annuel fr. 3000. S'adresser, d'ici au 31 Mars 1863, au Département du commerce et des péages.

2) *Receveur* à l'entrepôt fédéral de Bâle. Traitement annuel fr. 2800. S'adresser, d'ici au 31 Mars 1863, à la Direction des péages à Bâle.

3) *Réviseur* à la Direction des péages à Genève. Traitement annuel fr. 2400. S'adresser, d'ici au 4 Avril 1863, à la Direction des péages à Genève.

4) *Buraliste postal et télégraphiste* à Renan (Berne). Traitement annuel fr. 1100 de la caisse postale, et fr. 180 plus provision de la caisse des télégraphes. S'adresser, d'ici au 2 Avril 1863, à la Direction des postes à Neuchâtel.

5) *Buraliste, facteur et télégraphiste* à Art (Schwyz). Traitement annuel fr. 560 de la caisse postale et fr. 180 plus provision des dépêches de la caisse des télégraphes. S'adresser, d'ici au 31 Mars 1863, à la Direction des postes à Lucerne.

6) *Leveur de boîte* à Bâle. Traitement annuel fr. 800. S'adresser, d'ici au 2 Avril 1863, à la Direction des postes à Bâle.

7) *Buraliste postal et facteur* à Dombresson (Neuchâtel). Traitement annuel fr. 540. S'adresser, d'ici au 2 Avril 1863, à la Direction des postes à Neuchâtel.

8) *Buraliste postal et facteur* à Cerlier (Berne). Traitement annuel fr. 500. S'adresser, d'ici au 2 Avril 1863, à la Direction des postes à Berne.

9) *Receveur* au bureau secondaire de Vireloup (Genève). Traitement annuel fr. 600. S'adresser, d'ici au 31 Mars 1863, à la Direction des péages à Genève.

10) *Télégraphiste* au bureau principal de St. Gall. Traitement annuel fr. 900. S'adresser, d'ici au 31 Mars 1863, à la Direction des télégraphes à St. Gall.

11) *Télégraphiste* au bureau principal de Bellinzone. Traitement annuel fr. 900. S'adresser, d'ici au 31 Mars 1863, à la Direction des télégraphes à Bellinzone.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1863
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	14
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.03.1863
Date	
Data	
Seite	23-24
Page	
Pagina	
Ref. No	10 059 140

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.